

Youri Orlov n'est qu'un parmi les nombreux dissidents qui ont été harcelés et emprisonnés cette année pour avoir essayé de s'assurer que le gouvernement soviétique appliquait l'accord d'Helsinki. Même s'il est un peu plus facile pour les citoyens des pays occidentaux de voyager en Union soviétique, les déplacements des citoyens soviétiques sont toujours énormément restreints et la question de la réunion des familles est loin d'être résolue.

La Canadian Ukrainian Immigrant Aid Society, en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, a récemment entrepris dans tout le Canada une compilation et une analyse sur le problème de la réunification. Les résultats indiquent que dans la plupart des cas il n'y a pas eu de règlement depuis plus de trente ans et, dans plusieurs cas, depuis plus de 50 ans. Le plus tragique de tout est la longueur des délais en cause. Un grand nombre de personnes se sont efforcées de réunir les familles immédiates pendant plus d'un quart de siècle, et dans certains cas, pendant un demi-siècle.

Le moment est venu pour notre gouvernement d'adopter une position plus claire et plus énergique. Il est évident que la situation ne se réglera pas par les filières bureaucratiques ordinaires, ou par ce qu'on appelle la diplomatie tranquille.

Pour apporter des changements il faut que les infractions aux accords d'Helsinki soient rendues publiques, car dans l'état actuel de la loi internationale sur les droits de la personne, la sanction la plus efficace est d'éveiller l'opinion publique nationale à laquelle sont sensibles même les gouvernements les plus autoritaires.

«L'opinion publique est le moyen d'expression le plus puissant de tous. Tout comme la religion, elle pénètre dans les coins les plus sombres.» Ce passage se trouve dans une lettre écrite il y a plus de 150 ans par Metternich, l'autoritaire ministre des Affaires étrangères de l'Autriche.

Je voudrais aussi citer une autre source que l'on n'associe pas ordinairement aux droits de la personne. C'est un passage tiré du *Wall Street Journal* où l'on peut lire:

On ne doute pas que les dissidents aient pu survivre comme ils l'ont fait parce qu'on les écoutaient à l'étranger.

On parlait des dissidents soviétiques.

Je veux faire valoir que la condamnation publique et ouverte des infractions aux droits de la personne sera plus efficace qu'une politique de diplomatie tranquille pour éveiller l'opinion publique et exercer des pressions sur les autorités soviétiques.

Les Canadiens, peuple gâté, ont tout lieu d'apprécier leur sort. Le Canada n'est pas un état policier, et de loin. D'autre part, pouvons-nous vraiment rester indolents, forts de savoir que le Canada est une véritable démocratie où sont pleinement respectés les droits sociaux, économiques, politiques et culturels? A mon avis, nous ne pouvons nous permettre d'être trop satisfaits de nous-mêmes. Il suffit de lire les quotidiens pour se rendre compte que le Canada connaît lui aussi des problèmes dans le domaine des droits de la personne.

Bien sûr, au Canada les empiètements sur les libertés civiles et humaines sont loin d'être aussi graves que dans les pays du bloc soviétique. D'autre part, nous devons reconnaître nos erreurs et y remédier si nous devons accepter de servir de chien de garde et de veiller sur les droits de l'homme dans le reste du monde.

Droits de la personne

Les Canadiens sont égaux devant la loi, mais en réalité nous avons encore beaucoup à faire avant d'atteindre l'idéal en fait de libertés démocratiques. Les exemples de racisme et de distinctions injustes se multiplient à une cadence effarante. C'est pourquoi la Chambre s'est sentie obligée d'adopter une loi des droits de l'homme établissant les chefs de discrimination interdits. La Chambre a en outre adopté une mesure créant une commission chargée du contrôle de la mise en application de la loi sur les droits de l'homme.

Malheureusement, aucun gouvernement ne saura faire disparaître le racisme ou l'injustice en légiférant. Les droits et la dignité de l'homme, au Canada comme partout ailleurs dans le monde, n'ont pas été respectés et ne le seront vraisemblablement pas grâce à une rhétorique de haut vol, même consacrée par une constitution. Ils ne le seront que grâce à la poussée irrésistible de l'évolution sociale et de notre réaction opportune. Il s'agit de passer de la parole aux actes, de prendre des mesures positives et constructives pour créer un climat où le racisme et l'injustice ne pourront s'épanouir.

● (1752)

Au Canada on encourage et on favorise activement la notion de pluralisme culturel et des droits de l'homme avec la conviction que notre société en sortira renforcée et enrichie. Il est indubitable que cette notion est réaliste. Mais pour atteindre le but cherché, il est indispensable de la transposer dans la pratique. Il faut passer à l'action, et non se contenter de paroles et de promesses vides de sens, si nous voulons vraiment édifier notre nation. C'est pour cette raison que je suis en faveur d'une politique de multiculturalisme chez nous.

Je dis sans aucune hésitation que c'est par le multiculturalisme que passent non seulement la liberté culturelle mais le maintien de toutes nos libertés civiques fondamentales, dans chaque coin du pays. La mise en œuvre du multiculturalisme garantie aux minorités ethniques du Canada le respect de leurs droits et de leurs aspirations à conserver et à cultiver leurs traditions, leur langue et leur culture.

Cette acceptation du multiculturalisme par tous les citoyens entraînera du même coup un plus grand respect et une meilleure compréhension réciproques. Elle entraînera également la disparition des préjugés personnels et institutionnels, et l'instauration d'un climat plus amical et plus ouvert. Si les préjugés et le racisme ne sont pas extirpés, il n'y aura jamais vraiment de respect des droits fondamentaux de l'homme au Canada, et nous ne deviendrons jamais une grande nation.

Étant si profondément convaincu de la valeur d'une politique de multiculturalisme pour le renforcement des droits de la personne et de la dignité humaine, je ne puis qu'être grandement inquiet de la façon dont elle est appliquée par le gouvernement. Il est bien évident que ce gouvernement, malgré ses protestations, n'est pas du tout voué à la réalisation d'une société multiculturelle. Il a prouvé à de multiples reprises qu'il hésite à s'engager dans cette voie. C'est ainsi, par exemple, que depuis l'annonce de cette politique en octobre 1971, il n'y a eu que deux ministres à temps complet du multiculturalisme, et chacun d'eux a été nommé à un moment où des élections paraissaient imminentes. Cela prouve bien le peu d'importance que le gouvernement attache au multiculturalisme.